

" Le pouvoir ne se partage pas" vu sous l'angle de la Vème.

Par **Alex Chafaa**, le **04/03/2015** à **19:08**

Bonjour ,

J'ai une dissertation de droit constitutionnel dont le libellé est " le pouvoir ne se partage pas" en focalisant le devoir sur la Vème République.

Je pensais proposer la problématique suivante : en quoi la conception particulière de la séparation des pouvoirs dans le régime de la Vème république amène a se questionner sur la réalité de l'action gouvernementale.

Avec le plan suivant ,

I) Un partage théorique en accord avec la Constitution de 1958

A) Le président de la République , pièce inamovible de l'échiquier gouvernemental

B) Un premier ministre procédant de la prépondérance présidentielle

II) Le partage des compétences gouvernementales , un concept soumis au consensus politique et juridique

A) Le renforcement du rôle du premier ministre , corollaire de l'effacement présidentiel

B) Des enjeux politiques et des fondements juridiques amenant à un morcellement de l'action gouvernementale

Je fais le choix dès l'introduction d'exclure l'étude du Parlement.

Merci pour vos retours et bonne soirée :)